



ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITE (AFPS)
Groupe local de Villeneuve d'Ascq Maison des Droits de l'Homme Nelson Mandela
89, chaussée de l'Hôtel de Ville 59650 Villeneuve d'Ascq
www.afps-villeneuveascq.org

ADHESION et COTISATION ANNEE 2020

Nom : Prénom :
Adresse :
. CP : Commune : Pays :
Tél. personnel : Tél. mobile :
E-mail :
Profession : Année de naissance :

Depuis plusieurs années, l'AFPS a adopté un système de cotisation permettant à chaque adhérent de contribuer suivant ses moyens. La grille ci-dessous établit la contribution annuelle suivant le revenu mensuel.

tranche	revenu mensuel*	cotisation annuelle
1	moins de 500 €	10 €
2	de 501 à 1000 €	25 €
3	de 1001 à 1500 €	40 €
4	de 1501 à 2000 €	55 €
5	de 2001 à 2500 €	70 €
6	de 2501 à 3000 €	85 €
7	de 3001 à 3500 €	100 €
8	de 3501 à 4500 €	120 €
9	supérieurs à 4500 €	160 €
	* avant prélèvement à la source	

Il appartient à chacune et à chacun de déterminer en toute responsabilité son niveau de cotisation sur cette base.

La cotisation inclut l'abonnement forfaitaire à Pal Sol, seul document papier envoyé à l'ensemble des adhérents. Vous recevrez également, si vous nous avez indiqué votre adresse e-mail, la lettre électronique d'informations hebdomadaire de l'AFPS.

Si vous ne souhaitez pas bénéficier de l'abonnement forfaitaire de 5 € au trimestriel "Palestine Solidarité" (qui n'ouvre pas droit à déduction fiscale), il vous suffit de le signaler en barrant « avec l'abonnement PalSol » ci-dessous et de retirer cette somme du montant de votre chèque.

- **Je cotise** dans la tranche n°..... .. soit €. ou€ sans abonnement

Autres contributions proposées :

- Je soutiens les activités du **groupe local de l'A.F.P.S.** et verse **en plus** la somme de €

J'adresse un don pour « **SOS Palestine** » d'un montant de€

(des frais de gestion de 7% seront prélevés par l'AFPS sur ce dernier don)

- Je suis intéressé.e par les parrainages d'enfants et souhaite recevoir des informations

→ **Je verse la somme totale de €**

Date et signature :

Chèque à l'ordre de AFPS Villeneuve d'Ascq.

La réduction d'impôts est de 66% sauf pour les abonnements, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel

Par correspondance, envoyer bulletin et chèque à Jacqueline Lubet , 7 allée du Tardenois, 59650 Villeneuve d'Ascq